



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004216

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Mulhouse.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) de l'Université de Haute-Alsace (UHA) (224 étudiants en 2010-2011) a pour objectif de former des étudiants aptes à répondre aux attentes des milieux professionnels correspondant à deux spécialités thématiques : *Economie et interculturelité* (EI) et *Traductions scientifiques et techniques* (TST) avec, pour chacune, deux combinaisons linguistiques (anglais/allemand et anglais/espagnol). Avec un volume horaire moyen global de 1930 heures correspondant aux six semestres organisés à Mulhouse (avec possibilité de cursus intégré en université étrangère partenaire aux cinquième et/ou sixième semestres), la formation proposée s'inscrit dans le cadre général LEA en respectant les standards habituels : deux langues vivantes étudiées à parité, enseignements techniques et de professionnalisation structurés progressivement, à partir du deuxième semestre (S2), en deux spécialités thématiques conduisant à celles du master *Langues étrangères appliquées* proposé à l'UHA.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation proposée, bien intégrée dans le paysage local, est organisée, avec ses deux combinaisons linguistiques (anglais/allemand et anglais/espagnol), à partir des spécialités *EI* et *TST* à fort contenu professionnel. Il s'agit d'une licence spécialisée, presque professionnelle, avec un volume horaire lourd et des objectifs professionnalisants clairement affichés, mais fonctionnant, paradoxalement, sans stage, ni intervenant professionnel extérieur et sans conseil de perfectionnement.



Après un S1 plutôt généraliste, mais fortement orienté « langues » et « matières d'application », la différenciation en S2 entre les deux spécialités, peut-être précoce quoiqu'amorcée prudemment, est conçue, avec mutualisations internes à la mention, en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études vers les spécialités correspondantes du master *LEA* de l'établissement. Les six semestres (321 heures/semestre en moyenne) sont bien équilibrés, avec cependant un pourcentage relativement élevé de cours magistraux (62,5 % en S1 et 39 % sur l'ensemble de la formation) principalement pour les enseignements juridiques, économiques, techniques et scientifiques. Les unités d'enseignement (UE) d'ouverture sont, de façon restrictive, dédiées à des enseignements plutôt en phase avec les orientations des spécialités. Si l'acquisition de compétences additionnelles apparaît clairement, avec un volume horaire important pour l'informatique sur la quasi-totalité du cursus et une 3^{ème} langue vivante obligatoire débouchant sur les certifications correspondantes, celle des compétences transversales semble passer par les UE disciplinaires, avec, pour certaines, l'utilisation d'une pédagogie par projet de groupe, mal valorisée, sans établissement d'un livret de compétences. Les connaissances et les aptitudes des étudiants sont évaluées en contrôle continu pour la première session d'examens avec, cependant, des notes plancher (7/20) pour un certain nombre d'UE. Aucune information n'est donnée sur les règles de compensation. L'évaluation des enseignements, jugée à ce jour inutile par l'équipe pédagogique, est envisagée pour une mise en conformité avec la « politique de management de la qualité » initiée par l'établissement.

En dehors de quelques initiatives limitées (entretiens de remotivation, tutorat), il est difficile de déterminer le degré d'appropriation par l'équipe pédagogique des dispositifs d'aide à la réussite, dûment répertoriés, existant au niveau de l'établissement (BAIPS-Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et aux Stages, PRL-Plan Réussite en Licence, Plateforme pédagogique collaborative *Moodle*, pôle « Innovations pédagogiques »). Les réorientations éventuelles, traitées à la marge et principalement sous l'angle des admissions parallèles, sont apparemment déléguées au Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion professionnelle (SCUIO) sans aucune précision sur leurs modalités d'application. Si l'établissement a mis en place, via le BAIPS, un ensemble de dispositifs pour favoriser la mise en situation professionnelle des étudiants, le pilotage n'en est pas assuré par l'équipe pédagogique. De façon surprenante, aucun stage obligatoire n'est prévu dans une formation avec deux spécialités ayant une forte connotation professionnelle (possibilité de stage volontaire en UE libre). Si les étudiants de L3 ont théoriquement la possibilité d'effectuer un ou deux semestres dans une université étrangère partenaire, rien ne permet de conclure que cette disposition, pour laquelle les informations fournies sont limitées, s'applique aux deux spécialités. L'accueil des étudiants présentant des contraintes particulières (handicapés, sportifs de haut niveau) fait l'objet d'un ensemble de dispositifs mis en place par l'établissement.

Si les deux spécialités sont en cohérence avec celles du master *LEA* de l'UHA, une poursuite éventuelle d'études vers une licence professionnelle est mentionnée à la marge sans plus de précision, le cursus ne comportant aucune UE préparatoire spécifique. Il semblerait que la gestion du Projet Personnel Professionnel (PPP - 8 heures en S2) soit déléguée au BAIPS, même si l'intervention d'enseignants-référents est indiquée. Le taux de poursuite d'études en master à l'UHA (36 % en 2007-2008, 63 % en 2009-2010) semble être le signe d'une forte attractivité des formations proposées par l'établissement. En dehors d'une liste indicative de secteurs professionnels potentiels, le dossier ne contient aucun des indicateurs attendus relatifs à l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 et au devenir des sortants non diplômés.

L'équipe pédagogique (32 enseignants en poste et une dizaine de vacataires) est en mesure de couvrir l'ensemble des champs disciplinaires (langues, droit, sciences sociales, économie-gestion, sciences) structurant les deux spécialités. Le pilotage de la formation, sans conseil de perfectionnement, est assurée par le directeur du département *LEA* assisté de deux coresponsables par spécialité. L'absence d'intervenants professionnels extérieurs (en particulier de traducteurs professionnels), déjà soulignée dans la précédente évaluation de l'AERES, perdure, sans véritable justification, alors que la formation est très spécialisée et presque professionnelle. Si les différents indicateurs permettent de dégager un certain nombre de grandes tendances positives (bon taux de réussite en L1, faibles taux d'évaporation à l'issue de la L1 et de la L2, fort taux d'admissions parallèles en L3 et de poursuite d'études en master à l'UHA, etc.), les procédures de pilotage demeurent peu lisibles. En dehors de quelques actions spécifiques menées par l'équipe pédagogique, la valorisation du diplôme semble, là aussi, être essentiellement déléguée au SCUIO.

● Points forts :

- Objectifs des deux spécialités clairement définis en prenant en compte les attentes des champs professionnels visés.
- Progression maîtrisée pour la mise en œuvre de la différenciation entre les deux spécialités avec mutualisations internes à la mention.
- Articulation licence/master, les deux spécialités conduisant à celles du master *LEA* de l'UHA.
- Important volume horaire dédié à la formation à l'informatique modulée en fonction des exigences spécifiques des deux spécialités.
- 3^{ème} langue vivante obligatoire (apparemment seulement pour la spécialité *Economie et interculturelité*).
- Clarté des contenus des ECUE (Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement) pensés en termes de compétences.
- Pédagogie par projet de groupe pour le PPP.
- Fort taux de poursuite d'études en master à l'UHA.



- Attractivité de la formation (faible taux d'évaporation à l'issue de la L1 et de la L2, pourcentage élevé d'admissions parallèles en L3).
- Points faibles :
 - Absence flagrante d'un ensemble d'éléments essentiels dans une formation fortement professionnalisée (aucun stage obligatoire, pas d'intervenant professionnel extérieur dans l'équipe pédagogique, pas de conseil de perfectionnement).
 - Pourcentage élevé de cours magistraux (62,5 % en S1).
 - Evaluation des enseignements par les étudiants, précédemment jugée inutile, encore à l'état de projet (politique de management de la qualité à venir mise en œuvre par l'établissement).
 - Rôle de l'équipe pédagogique et appropriation limitée des dispositifs mis en place par l'établissement (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, mise à niveau, tutorat, mise en situation professionnelle, etc.).
 - Absence de précisions sur le fonctionnement et la validation des semestres intégrés en université partenaire étrangère (S5 et/ou S6) et sur les flux d'étudiants réellement concernés.
 - Valorisation du diplôme insuffisante (déléguée au SCUIO et limitée, pour l'équipe pédagogique de la mention, à une seule journée dédiée à l'interculturalité).
 - Insuffisance des actions de communication en direction des lycées et des milieux entrepreneuriaux (interlocuteurs naturels d'une formation LEA).

Recommandations pour l'établissement

- Il serait souhaitable que les responsables de la mention intègrent rapidement dans leur approche les éléments indispensables à la crédibilité d'une formation tendant vers la spécialisation : stage obligatoire, intervenants professionnels extérieurs (en particulier pour la spécialité TST), conseil de perfectionnement.
- Il conviendrait de repenser le processus d'acquisition des compétences transversales et son mode d'évaluation pour aboutir *in fine* à l'élaboration d'un portefeuille de compétences.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants devrait être très rapidement inscrite dans la culture de la mention en utilisant au mieux les dispositions du programme de « Politique de Management de la Qualité » mis en place par l'établissement.
- Il serait souhaitable que l'équipe pédagogique se saisisse de l'ensemble des différents outils initiés par l'établissement (en particulier pour la mise en situation professionnelle) et en assure le pilotage sans trop céder à la tentation de déléguer aux organismes centraux.
- Il aurait été utile de pouvoir disposer des indicateurs par spécialité et par combinaison linguistique pour mieux apprécier l'effectivité de la formation.
- Il conviendrait de prendre les initiatives requises pour mener les actions de communication qui s'imposent auprès des milieux socio-économiques, dont le rôle apparaît aujourd'hui comme indéterminé, pour mieux valoriser la formation et en accroître la visibilité auprès des employeurs potentiels.
- Il serait souhaitable que les modalités de contrôle des connaissances soient mises en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 1er août 2011.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		84	109	111	71
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		23	50	60	86
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3		47	33	43	67
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante		4,76%	12,84%	13,51%	0,00%
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante		59,57%	39,39%	27,91%	37,31%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)		39,29%	32,11%	49,55%	0,00%
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)		16,67%	13,76%	6,31%	0,00%
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)		23,40%	25,53%	25,76%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)		2,13%	2,44%	2,13%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire ¹		36,84%	40,74%	63,33%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	Non disponible				
SPECIALITE ECONOMIE ET INTERCULTURALITE					
		L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)		632	598	650	
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle		30%	30%	30%	
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention		10	10	10	
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs		210	220	240	
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs		26	0	0	
SPECIALITE TRADUCTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES					
		L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)		1580	637	630	
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle		30%	30%	30%	
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention		10	10	10	
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs		210	220	240	
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs		26	0	0	

¹ Au sein de l'Université de Haute-Alsace.



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'EVALUATION AERES D'UN DIPLOME DE LICENCE

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
Arts, Lettres et Langues
Mention
Langues Etrangères Appliquées
Spécialité
1. Traduction Scientifique et Technique (TST)
2. Economie et Interculturalité (EI)

Numéro d'habilitation : S3LI130004216

Réponses générales :

L'année 2011-2012 a constitué pour la mention LEA une année de transition, à la suite d'une transformation de l'offre de formation à l'UHA. Désormais intégrée à la FLSH où sont rassemblées notamment les langues vivantes, les LEA pourront profiter des nombreux dispositifs existant dans cette UFR et ainsi orienter la formation selon les recommandations : différenciation entre les deux spécialités, diminution du nombre de CM.

Dans la même perspective, les étudiants pourront bénéficier de dispositifs transversaux tels que le tutorat, ou l'enseignement de Langue Française. La nouvelle gouvernance de l'UHA devrait permettre de renseigner plus exactement les chiffres de l'insertion professionnelle de nos anciens étudiants.

Les universités partenaires d'échange pour la spécialité TST sont Herriot-Watt (Edinburg), Las Palmas (Canaria), Hildesheim, Gernersheim (Allemagne), University of Montreal (Canada).

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

- Il serait souhaitable que les responsables de la mention intègrent rapidement dans leur approche les éléments indispensables à la crédibilité d'une formation tendant vers la spécialisation : stage obligatoire, intervenants professionnels extérieurs (en particulier pour la spécialité TST), conseil de perfectionnement.

Notre maquette va être révisée en fonction de ces recommandations, en particulier en ce qui concerne le stage et les intervenants extérieurs. Pour l'information des lycéens, nous allons utiliser des anciens étudiants. Le conseil de perfectionnement sera mis en place en même temps que dans l'ensemble de l'UFR. On peut rappeler que la petite taille de notre université nous donne une grande proximité avec nos étudiants.

- Il conviendrait de repenser le processus d'acquisition des compétences

transversales et son mode d'évaluation pour aboutir *in fine* à l'élaboration d'un portefeuille de compétences.

Les acquisitions de compétences transversales pourront se faire dans des enseignements mutualisés au sein de l'UFR et faire l'objet d'une formalisation en portefeuille de compétences.

- L'évaluation des enseignements par les étudiants devrait être très rapidement inscrite dans la culture de la mention en utilisant au mieux les dispositions du programme de « Politique de Management de la Qualité » mis en place par l'établissement.

Nous allons utiliser ces questionnaires et amorcer ces évaluations par des réunions régulières entre le directeur du département et les étudiants référents.

- Il serait souhaitable que l'équipe pédagogique se saisisse de l'ensemble des différents outils initiés par l'établissement (en particulier pour la mise en situation professionnelle) et en assure le pilotage sans trop céder à la tentation de déléguer aux organismes centraux.

Nous sommes en collaboration étroite avec tous les organismes centraux de l'UHA et nous divisons le travail spécialisé d'une manière coopérative et efficace en reconnaissant les spécialistes fournis par l'UHA.

- Il aurait été utile de pouvoir disposer des indicateurs par spécialité et par combinaison linguistique pour mieux apprécier l'effectivité de la formation.

Voici les chiffres :

L1 : anglais-allemand 28 ; anglais-espagnol 15

L2 : anglais allemand 12 TST, 24 EI ; anglais-espagnol 3 TST, 5 EI ; anglais-italien 1 EI

L3 : anglais-allemand 32 ; anglais-espagnol 19 ; anglais-italien 7

(dont en total 22 en mobilité)

Nous prévoyons une augmentation notable de nos effectifs en L1 à partir de l'an prochain, en raison de notre changement d'affectation (il n'y aura plus en effet de contingentement des effectifs comme cela était pratiqué jusque là, pour des raisons de sécurité)

- Il conviendrait de prendre les initiatives requises pour mener les actions de communication qui s'imposent auprès des milieux socio-économiques, dont le rôle apparaît aujourd'hui comme indéterminé, pour mieux valoriser la formation et en accroître la visibilité auprès des employeurs potentiels.

Nous allons travailler à cette question en créant un groupe de travail et d'information sur les LEA à Mulhouse.

- Il serait souhaitable que les modalités de contrôle des connaissances soient mises en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 1er août 2011.

Ce travail a été mené tant au niveau du CEVU qu'avec les autres départements de la composante : les calendriers et les MCC sont en cours de modification.

Fait à Mulhouse, le 25 mai 2012

Signature du Président de l'Université de Haute-Alsace



Alain BRILLARD